Accusé de réception en préfecture 093-219300746-20240912-2024-163-CC Date de télétransmission : 03/10/2024 Date de réception préfecture : 03/10/2024



N°2024-163	DÉCISION DU MAIRE
	PRISE EN APPLICATION
	DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Service émetteur : Evènementiel

Objet :Contrat entre la ville de Vaujours et la société « Anim'prod »

Titulaire : la société « Anim'prod »

Le Maire de la Ville de Vaujours,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération n°2020/05-06 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 et du Code Générale des Collectivités Territoriales, modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 6 avril 2021,

VU les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

VU le projet de contrat transmis à la ville et validé par les services concernés.

CONSIDÉRANT la nécessité de passer par un prestataire spécialisé pour réaliser des tours de magie sur le thème de Noël accompagné de mascottes déambulantes pour les Féeries Valjoviennes qui se dérouleront le samedi 14 décembre 2024.

CONSIDÉRANT les termes du contrat tels que proposés par la société « Anim'prod » siégeant au 26 Bis Ferme de la Réthorée 77120 GIREMOUTIERS et ce pour un montant de 2 550.00 euros T.T.C,

ARTICLE 1: DÉCIDE de confier à la société « Anim'prod » siégeant au 26 Bis Ferme de la Réthorée 77120 GIREMOUTIERS, et de contractualiser avec celle-ci pour l'élaboration d'un spectacle de magie de Noël pour enfant et d'une déambulation de mascottes dans le cadre de l'organisation des Féeries Valjoviennes du samedi 14 décembre 2024 et ce pour un montant de 2 550.00 euros T.T.C,

ARTICLE 2: De financer la dépense fixée à 2 550.00 € TTC (deux mille cinq cent cinquante euros) sur les crédits du budget en cours;

Mairie de Vaujours 20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS Tél.: 01 48 61 96 75 Télécopie: 01 48 60 78 03 contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr



ARTICLE 3: La dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au

budget de la Ville de l'exercice en cours.

Accusé de réception en préfecture 093-219300746-20240912-2024-163-CC Date de télétransmission : 03/10/2024 Date de résposion-préfétatule : 2024/0/2024-

ARTICLE 4: La Directrice Générale des Services est chargée, en ce qui la concerne, de un la concerne, de un

de la présente décision.

ARTICLE 5: La présente décision

sera transmise à Monsieur Le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.

peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vaujours dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de l'égalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA)

- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site télérecours citoyens <u>www.telerecours.fr.</u> dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Ampliation en sera notifiée à la société « Anim'prod ».

Fait à Vaujours, le 12 septembre 2024

Le Maire,

Dominique BAILLY

Vice-président de Grand Paris Grand Est

Mairie de Vaujours 20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS Tél.: 01 48 61 96 75 Télécopie: 01 48 60 78 03 contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr



Accusé de réception en préfecture 093-219300746-20240912-2024-163-CC Date de télétransmission : 03/10/2024 Date de réception préfecture : 03/10/2024

ANIM'PROD

Capital: 0 / Association

SIRET: 821 514 783 00017

Trésorière : GUENAL Nathalie

Siège : 26 Bis Ferme de la Réthorée 77120 GIREMOUTIERS

Date de l'évènement : 14 décembre 2024

Type d'événement : Spectacle de magie & mascottes de Noël

Horaires de la prestation : Spectacle : 15h00-15h30/45 // Mascottes

14h00-19h00/30 Effectif présent : 4

Tarif: 2550

Contact Mairie de Vaujours

Nom et prénom : L'HOSTIS Léa Numéro/tel : 06.26.79.74.54

Fixe: 01.48.61.96.75

Adresse: 20 Rue Alexandre Boucher

Code Postale : 93410 Ville : Vaujours

Détails du règlement

Mode de paiement : virement par mandat administratif de la Mairie de Vaujours

et la MAIRIE DE VAUJOURS

Ce contrat de prestation est établi entre l'association Anim'PROD dont le siège est à l'adresse suivante : 26 Bis ferme de la Réthorée 77120 GIREMOUTIERS et la MAIRIE DE VAUJOURS dont l'adresse est à : 20 rue alexandre boucher 93410 VAUJOURS.

1. Objet du contrat

L'association Anim'prod s'engage à fournir le matériel nécessaire pour les prestations qui se dérouleront le samedi 14 décembre 2024 de 14h00 à 19h00 pour les mascottes et de 15h00 à 15h30/45 pour le spectacle de magie.

2. Description des prestations

Le type de prestation, la durée, l'effectif requis ainsi que les tarifs correspondants sont définis dans le devis produits par l'entreprise, la feuille de route remplie le cas échant.

3. Conditions financières

Le client s'engage à payer les frais de prestation selon les tarifs indiqués dans le devis en fonction de la prestation choisie, de la durée et de l'effectif requis.

4. Annulation et Pénalités

Dans le cas où l'entreprise Anim'Prod devrait d'une quelconque manière annuler la prestation avant le jour indiqué sur le devis signé entre le client et le prestataire, l'entreprise s'engage à rembourser intégralement les sommes versées par le client, sans préjudice d'autres recours légaux éventuels.

5. Obligations

L'entreprise s'engage à fournir les prestations conformément aux standards en vigueur et à mobiliser ses employés et les ressources nécessaires pour assurer une prestation de qualité.

En signant ce contrat, les parties reconnaissent avoir lu, compris et accepté tous les termes et conditions énoncés.

Fait à Giremoutiers, le 09 septembre 2024.

Veuillez annoter « lu et approuvé » ci-joint à ce contrat, suivis de votre signature :

Société

Maire

Lu et approuve

Nathalie GVENAL

ASSOCIATION ANIM' PROD
26 bis La Rethored 77120 GIREMOUTISPS
Tel at 10722 15 13 - Pag 20 76 49

Dominique BAILLY

ice-président de Grand Paris Grand Est